



CONTRAT DE LOCATION

Entre **Village Club** – Le Lieu Bill – 14910 BLONVILLE SUR MER (Siren : 387 995 616 000 19 APE : 5530 Z)

Et :
NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél : Fax E-mail @

PERSONNES PRESENTES DANS LA LOCATION

NOM	Prénom	Date de Naissance	Date Arrivée	Date Départ

Comment avez-vous connu le Village Club ? Ancien client Internet Connaissance

Autre camping Office de tourisme Camping Qualité

Autre :

LOCATION CHOISIE

- Sable (2/3 pers) Etoile de Mer (2/4 pers) Calvados (4 pers) Bocage (4/5 pers)
 Pays d'Auge (4/6 pers) Chalutier (6 pers) Côte Fleurie (6 pers) Normandy (6 Pers)

SEJOUR * du 201.. au 201..
(si les dates de votre séjour se situent sur 2 périodes tarifaires différentes, merci de remplir les 2 lignes ci-dessous)

Prix Location T.T.C selon période = €

Prix Location T.T.C selon période = €

A/ TOTAL SEJOUR = €

ANIMAUX * (maximum 2)

Nbre Animal x 3 € x Jours = €

B/ TOTAL ANIMAUX = €

KIT DRAPS JETABLES (achat facultatif)

Parure 2 Personnes 10 € par parure x parure(s) = €

Parure 1 Personnes 7 € par parure x Parures (s) = €

C/ TOTAL KIT DRAPS JETABLES = €

TELEVISION (location facultative)

de 1 à 3 nuits : 12 € = €

Nuits supplémentaires 4 € x Nuits = €

D/ TOTAL Location TELEVISION = €

TAXE DE SEJOUR* (obligatoire uniquement du 15/06 au 15/09)

Nbre Adulte(s) (+ de 13 ans) x 0,30 € x Jours = €

E/ TOTAL TAXE DE SEJOUR = €

FRAIS DE CONTRAT DE LOCATION (obligatoire)

de 1 à 3 nuits : 6 € par contrat

4 Nuits et + : 18 € par contrat

F/ TOTAL FRAIS DE CONTRAT DE LOCATION = €

ASSURANCE ANNULATION (facultative)

15 € par semaine x semaine(s) Acceptée Refusée = €

G/ TOTAL ASSURANCE = €

ACOMPTE A JOINDRE AU CONTRAT DE LOCATION	25% (ou 100% si arrivée dans moins de 31 jours) du TOTAL (A + B + C + D) = €
	+ TOTAL E = €
	+ TOTAL F + G = €
	TOTAL = €
Règlement acompte	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque Vacances (ANCV) <input type="checkbox"/> Carte bancaire : N° Carte Date exp : Crypto :
Règlement Solde *	J'autorise le Village Club à prélever le solde de mon séjour 31 jours avant ma date d'arrivée réservée <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Signature :
CAUTION :	J'autorise le Village Club à utiliser ma carte bancaire en tant que caution (200€ pour les éventuels dommages occasionnés à la location et 50 € pour le ménage) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Signature :

* (cf conditions générales de location – article 8)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepte.

Fait à Le

Mention manuscrite obligatoire : « **Lu et approuvé, bon pour accord** » **SIGNATURE :**

Conditions Générales de Location

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
2. La location ne devient effective qu'avec l'accord du Village Club, et après réception d'un versement correspondant à un acompte de 25% de la location, auquel il convient d'ajouter les frais de location, et l'assurance annulation (en cas de souscription).
3. Horaires : **Arrivée** : de 15h à 18h **Départ** : de 9h00 à 10h30
4. Le nombre de personnes séjournant dans l'hébergement locatif ne devra en aucun cas être supérieur à celui indiqué lors de l'arrivée ou autorisé dans l'hébergement locatif, même pour une nuit.
La ou les personnes se verraient refuser l'entrée du Village Club. Il est interdit d'installer une tente sur le jardin de l'hébergement locatif. Il est formellement interdit de fumer dans l'hébergement locatif.
5. Les feux au sol sont interdits. Les barbecues sur pied sont autorisés avec les précautions d'usage, à l'extérieur des hébergements. Les barbecues électriques sont interdits.
6. Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée au Bureau et doit s'acquitter du tarif en vigueur.
7. La piscine est ouverte du 1er juillet au 31 août ; elle est réservée exclusivement aux clients du Village Club.
Les enfants mineurs se baignent sous la responsabilité de leurs parents.
8. **Le solde du séjour doit être intégralement réglé 31 jours** avant la date prévue d'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.
En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement locatif deviendra disponible 24h après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location. L'article 12 ou 13 est alors appliqué.
Le locataire s'engage à payer les impôts et taxes supplémentaires que la loi mettrait à sa charge même si celles-ci intervenaient après la signature du présent contrat
9. **Deux cautions** (200 € pour les éventuels dommages occasionnés à la location et 50 € pour le ménage) seront demandées à l'arrivée. Elles peuvent être remises soit par chèques, soit en acceptant l'utilisation de la carte bancaire en cas de besoin.
Elles seront intégralement restituées par courrier dans la semaine qui suit le départ, si aucun ménage n'est nécessaire et si aucun dommage ou manque de matériel n'est constaté.
A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire de l'hébergement locatif et nous informer le plus rapidement possible et au plus tard dans la matinée qui suit votre arrivée de toute anomalie constatée (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.
Le ménage de l'hébergement locatif incombe au locataire, il devra être rendu dans un parfait état de propreté, dans le cas contraire, la caution de 50 € sera retenue.
10. Nos amis les animaux sont tolérés dans les locations toutefois, le carnet de vaccination devra être présenté à l'arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont strictement interdits.
11. Une assurance annulation est proposée pour les locations d'une semaine minimum. Le contrat d'assurance vous sera transmis sur demande.
12. En cas d'annulation sans souscription d'assurance, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
 - * Les frais de contrat de location, quelque soit la date d'annulation
 - * A titre d'indemnité de rupture du contrat, les montants indiqués ci-dessous, en fonction de la date d'annulation par rapport à la date prévue d'arrivée :
 - * Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte sur la location
 - * Annulation moins de 31 jours avant l'arrivée : le montant total de la location
13. En cas d'annulation avec souscription d'assurance, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
 - * Frais de contrat de location et d'assurance annulation
 - * L'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiqué, qui vous sera remboursée par l'assurance selon les conditions prévues au contrat d'assurance-annulation.
14. Il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire.
15. Le règlement intérieur est affiché au Bureau. Toute personne pénétrant sur le Village Club est tenue de le respecter.